

Chères Marignacaises, chers Marignacais,

Un deuxième conflit vient de se déclarer au Moyen-Orient et les interférences avec les puissances militaires mondiales ne sont pas de nature à nous rassurer sur l'avenir de la situation. C'est un deuxième conflit grave qui nous montre combien la paix dans ce monde est fragile et comment il est difficile de la conserver.

Nous sommes conscients que nous ne pouvons pas décider de l'arrêt de cette situation mais nous exprimons ce souhait de toutes nos forces.



Sommaire

Page 1 : Edito du Maire

Pages 2 à 5 : Vie Municipale

- En Direct du Conseil
- Brèves de Finances
- Brèves de Travaux

Pages 6 & 7 : Vie Scolaire

Pages 8 à 10 : Comité des Fêtes

- Loto
- Festival des Arts
- Brandon de la Saint-Jean
- Fête locale

Pages 11 à 13 : Vie Associative

- Commission sociale
- Repas des aînés
- Les chats de montagnes
- Transhépate
- Atica
- La Boule Lyonnaise
- AAPPMA

Page 14 : Vie Locale

- Recensement
- Ramassage déchets verts
- Frelons asiatiques
- Coupe du Monde de Rugby
- Lucky Bus
- Marché dominical
- Marché de Noël

Pages 17 et 18 : Cérémonies

- Cérémonie du 08 mai
- Cérémonie Paul Mifsud
- Inaugurations

Page 19 : Infos pratiques

- Urbanisme
- Tri sélectif

Page 20 : Infos pratiques

- Horaires Mairie et Poste
- Etat Civil
- Rencontres à venir

Directeur de la Publication :
A. CAMPAGNE

Plus concrètement dans notre commune, le Plan Local d'Urbanisme est en cours de préparation et cette étude génère beaucoup de questions et d'incompréhension de la part des élus qui travaillent dans cette commission.

Les conséquences de l'application des nouvelles lois ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové) qui visent à améliorer l'accès aux logements décentes, et la loi Climat et Résilience qui impose entre autres de moins consommer de terrain, de favoriser la rénovation des logements existants, vont nous contraindre à revoir de manière drastique les zones constructibles. Pourtant, il nous faudra respecter ces lois si nous voulons participer à la lutte contre le dérèglement climatique et la surconsommation des ressources énergétiques.

Nous travaillerons avec les propriétaires pour trouver des solutions à la rénovation de leur patrimoine ancien.

Nous devons également intégrer dans ce PLU, une zone de protection et d'inconstructibilité le long du PUJO car la chute récente de rochers près des habitations nous préoccupe grandement et a fait l'objet d'un rapport en Préfecture. Une étude a été demandée au RTM (Restauration des Terrains de Montagne de l'ONF) pour faire tomber une écaille de rocher qui menace directement une maison et pour faire une analyse plus détaillée de la falaise complète.

Nous continuons d'améliorer la situation financière de la commune grâce à l'effort de tous et espérons pouvoir attaquer prochainement la prévision et la réalisation de projets en cours d'estimation aujourd'hui : tel qu'un lieu de vie central sur le parvis de l'ancienne poste, une modernisation et restructuration de la zone près du terrain de football, la rénovation des WC publics adaptés aux personnes à mobilité réduite. Haute Garonne Ingénierie nous aide sur le plan analyse financière et la recherche de financements existants. Dès qu'il sera possible nous ne manquerons pas de vous présenter ces projets.

Nous avons subi un vol de camion benne, ce qui nous empêche de continuer notre collecte de déchets verts. Serons-nous en capacité de continuer ce ramassage, d'autant plus que la commune devra payer le traitement de ces déchets ? Nous y réfléchissons actuellement.

Ce bulletin municipal détaille combien notre village est actif et vous présente toutes les festivités qui vous ont été proposées depuis la fin de l'année dernière. Ce bulletin est également riche en matière d'activités scolaires et périscolaires.

Toutes ces manifestations sont organisées grâce au concours du Comité des Fêtes, de la Commission Sociale, des enseignants de notre école et de l'association des Parents d'élèves, ainsi que tous les bénévoles associatifs ou non qui nous suivent tout au long de l'année.

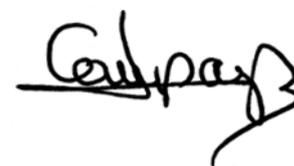
L'équipe municipale les remercie vivement !!

Bien sûr je n'oublie pas le personnel communal qui participe activement à la qualité de vie sur Marignac et tous les élus qui m'entourent qui sont vos porte-paroles.

N'hésitez pas à les rencontrer ou à venir nous voir en mairie.

Merci à tous ! et Vive Marignac !

André CAMPAGNE





Conseil Municipal du 09 décembre 2022 :

1) Révisions de crédits :

- Décision Modificative n°2 : Energie-Electricité

Compte D60612 : +2.220€

Compte D014 : -2.220€

Dont FNGIR : -1.690€

Et FPIC : - 530€

Soit : -2.220€

- Décision Modificative n°3 :

Charges à caractère général Compte D 01 :

+ 605,44€

Autres charges gestion courante Compte D 65 :

- 605,44 €

Les décisions modificatives sont approuvées à l'unanimité

2) Motion de soutien sur les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune

M. le maire fait lecture de la proposition de délibération adressée par l'AMF.

Après en avoir délibéré, la motion de soutien est approuvée à l'unanimité.

3) Modifications des statuts du SICASMIR

Ces modifications portent sur le retrait (Martisserre) ou l'adhésion de certaines communes (Barbazan, Cirès, Coueilles, Mayrègne, Saint-Ferréol en Comminges et Signac) et l'adhésion de Montréjeau à la compétence optionnelle « aide et accompagnement à domicile »

Après en avoir délibéré, la modification des statuts est approuvée à l'unanimité.

Conseil Municipal du 14 avril 2023 :

Décisions du maire rattachées au conseil municipal du 14 avril 2023 :

- Mission d'accompagnement du CDG 31 sur l'organisation du travail pour un montant de 2.416 €,

- Acquisition de différents matériels pour le service technique chez RURAL 31 pour un montant de 1.697,90 €,

- Coupe en forêt communale de Marignac : approbation de l'assiette de l'année 2023,

- Acceptation d'un don de 50 € de la part de Mme Marinier,

- Mise en conformité des coffrets EP- Ref 10BU472 pour un montant total de 5.505 €. Les travaux seront fait par le SDEHG, le reste à charge de la commune est estimé à 2.443 €.

Ordre du jour :

- Compte de gestion 2022 : le compte de gestion préparé par notre comptable public est approuvé à l'unanimité.

- Compte Administratif 2020 conforme au compte de gestion à savoir :

Le maire se retire et est remplacé par M. Sécail

Section de fonctionnement : excédent de 36.222,21 €,

Section d'investissement : excédent de 27.183,43 €.

Approuvé à l'unanimité,

Affectation du résultat 0 € à l'article 1068

Report en fonctionnement (002) 36.222, 21 €

Approuvé à l'unanimité,

Vote des taux 2023 : + 3% proposés sur l'ensemble des 3 taxes

Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) : 43,05 %,

Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) : 115,26 %

Taxe d'Habitation Résidence Secondaire (THRS) : 9,76 %

Approuvé à la majorité par 9 voix pour et 2 voix contre Y. Berkouk et MP. Cerciat

Vote du budget 2023 :

Fonctionnement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à 581.782,05 €

Investissement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à 35.140 €.

Approuvé à l'unanimité,

Subventions aux associations

Il est proposé de fixer les montants des subventions annuelles à ces associations pour l'année 2023 :

Comité des fêtes : 6.500 €

Association des Boules de Marignac : 400 €

Foyer des deux Vallées : 100 €

Association Communale de Chasse : 100 €

Association Expression d'Arts : 100 €

Association « Les Archers du Haut Comminges : 80 €

Association de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique : 100 €

Le SAMAIID : 1.760,50€

Décision du maire rattachée :

Création d'emplois saisonniers durant les mois de juin-juillet-août 2023.

Conseil Municipal du 24 Aout 2023 :

Décisions du maire rattachées au conseil municipal du 14 avril 2023 :

Acceptation d'un don de 800 € de la part de la société OMYA pour le festival de Théâtre de Marignac,
Attribution d'un fond de concours de 500 € à la commune de Saint-Béat pour participer aux frais de fonctionnement 2023 de la piscine,

Le prix de vente du ticket de cantine passe à 3,90 € à compter du 1er septembre 2023 et sera vendu par carnet de 10 tickets,

Création d'un emploi saisonnier d'adjoint administratif à temps complet dans le cadre d'un remplacement temporaire,

Création d'emplois saisonniers d'adjoint technique à temps complet durant les mois de juin, juillet et août pour des durées de 2 à 3 semaines,

Ordre du jour :

1) Débat sur les orientations générales du PADD :

Le PLU est à l'étude dans notre commune depuis 2017 avec l'assistance d'un bureau d'études spécialisé AMENA.

Les contraintes générées par la loi Climat et Résilience et l'objectif de Zéro Artificialisation nette (ZAN) pour 2050, imposent aux communes de revoir la constructibilité de leur territoire et les règles d'urbanisme.

Même si un vote du conseil municipal n'est pas obligatoire à ce stade, le maire a souhaité présenter les documents qui sont issus des travaux de la commission urbanisme, des réunions avec les services de l'état (DDT, SCOT) et des échanges avec le cabinet AMENA depuis 3 ans.

M. le maire présente le Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui détaille les orientations générales retenues, un plan de zonage, les Orientations d'Aménagement Prioritaires (OAP) en cours et le règlement d'urbanisme concernant les diverses zones prévues.

M. le maire ouvre le débat et de nombreux conseillers municipaux manifestent leur désaccord sur les contraintes imposées, le zonage provisoire retenu, les OAP ou le règlement ce qui est normal sur un dossier si complexe.

M. le maire va informer le Bureau d'études en charge du dossier de la position du conseil municipal et représentera le dossier, après modifications ou non, à l'occasion d'une prochaine séance.

2) Dénomination de deux espaces publics :

Pour reconnaissance des bienfaits réalisés en son temps par une famille ou pour mettre à l'honneur une personne qui s'est dévouée entièrement à la vie publique de Marignac, le conseil municipal à l'unanimité a décidé de nommer la place à l'intersection de la rue du Burat et de la rue Jean Jaurès « Square COMPAY »,

et l'aire de loisirs « Espace Jeanne SOULÉ »,

Approuvé à l'unanimité,

3) Désignation des membres de la commission de révision des listes électorales :

Cette commission s'assure de la régularité de la liste électorale (inscriptions, résiliations) et statue sur les recours

formulés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

M. le Maire propose les noms suivants :

Conseiller titulaire : Frédéric SÈRE

Conseiller Suppléant : Cécile ALRAN

Titulaire de l'Administration : Hélène RIGHETTI

Suppléante de l'Administration : Anne-Marie GABAS

Titulaire du Tribunal Judiciaire : Irène STEYER,

Suppléante du Tribunal Judiciaire : Geneviève LORRAIN

Approuvé à l'unanimité,

4) Convention avec RESEAU 31 relative à l'entretien et au contrôle des dispositifs de lutte contre l'incendie :

Approuvé à l'unanimité,

5) Compte Épargne Temps :

M. le Maire rappelle que le personnel peut demander sous certaines conditions à bénéficier du report de certains jours de congés dans un compte épargne temps.

Une saisine sera déposée auprès du Centre De Gestion de la fonction Territoriale

Le conseil municipal autorise l'ouverture d'un CET et autorise également M. le Maire à définir les modalités de fonctionnement de ce CET

Approuvé à l'unanimité,

6) Offre de Service de la CUMA de FOS : qui met à disposition un broyeur d'accotement ou une mini-pelle au prix de 35€ HT de l'heure,

Approuvé à l'unanimité,

7) Fête locale :

Date retenue du 25 au 27 août. Pour le dimanche sont prévus un dépôt de gerbe au monument aux morts, l'inauguration des deux espaces publics évoqués plus haut et un apéritif offert à la population.

8) Mutuelle SANTÉ/PRÉVOYANCE :

La mutuelle collective des fonctionnaires sera obligatoire pour l'ensemble des agents à compter du 1^{er} janvier 2026.

M. le Maire demande la mise en concurrence des diverses mutuelles.

Approuvé à l'unanimité,

9) Nomination d'un coordonnateur communal du recensement de la population qui se déroulera du 18 janvier au 17 février 2024 :

M. Loïc ROUANET secrétaire de mairie est nommé coordonnateur communal,

Approuvé à l'unanimité,

10) Modification de la durée hebdomadaire du poste d'ATSEM :

Pour les besoins du service la durée hebdomadaire du temps de travail de l'ATSEM doit passer de 30h à 35h. Comme cette augmentation est supérieure à 10% du temps initial nous devons saisir le Comité Social Territorial.

Le conseil municipal accepte cette modification du contrat et mandate M. le Maire pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en place de cette modification,

Approuvé à l'unanimité.



Le budget de notre commune a été discuté et voté à l'unanimité par le conseil municipal dans sa séance du 14 avril 2023.

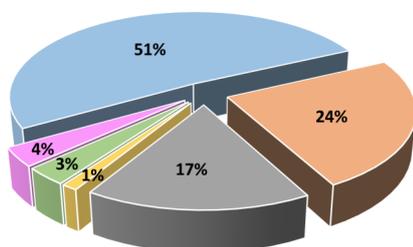
Si l'augmentation des taux de 3 % sur l'ensemble des 3 taxes (TFB, TFNB, THRS) n'a été approuvée que par 9 voix pour et 2 contre, il convient d'expliquer les raisons de cet effort demandé aux Marignacais.

A l'instar des 2 exercices précédents, ou des excédents de fonctionnement ont été constatés, il est indispensable de poursuivre cette dynamique. C'est pourquoi l'augmentation des taux s'inscrit dans cette volonté d'optimiser cet excédent pour 2023, qui est un gage de bonne gestion, afin d'envisager de futurs investissements.

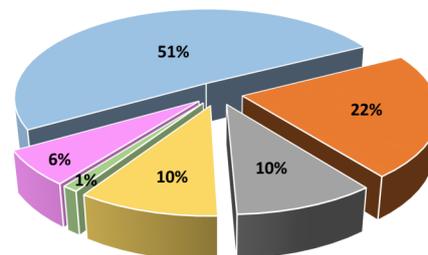
Le budget de fonctionnement sur l'exercice 2023 est supérieur de 12% en dépenses et en recettes à celui de 2022. La répartition des différents postes est représentée par les graphiques ci-dessous.

Budget 2022	RECETTES	Budget 2023
519 559 €	TOTAL	581 782 €
266 642 €	Impôts et taxes	295 219 €
125 230 €	Dotations et participations	128 264 €
86 615 €	Produits des services	57 877 €
6 190 €	Autres produits de gestion courante	57 650 €
16 759 €	Divers	6 550 €
18 123 €	Excédent année précédente	36 222 €

BUDGET 2022

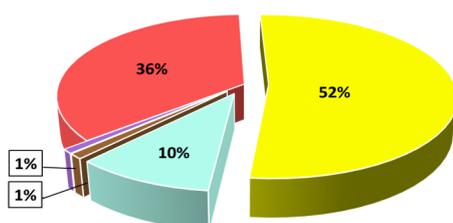


BUDGET 2023

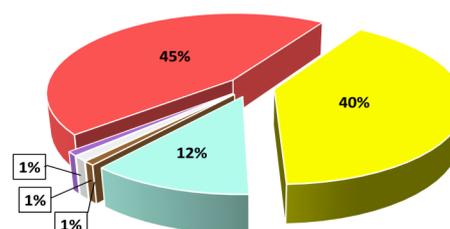


Budget 2022	DEPENSES	Budget 2023
519 559 €	TOTAL	581 782 €
184 923.0 €	Charges à caractère général	262 551 €
271 410.0 €	Charges de personnel	235 200 €
53 360.0 €	Autres charges de gestion courante	68 441 €
5 400.0 €	Intérêts des emprunts	4 702 €
0.0 €	Virement à la section d'investissement	5 942 €
4 466.0 €	Divers	4 946 €

BUDGET 2022



BUDGET 2023



* La nouvelle version comptable a engendré un transfert entre ces deux postes d'où un écart important entre 2022 et 2023.

BRÈVES DE TRAVAUX

Extinction de l'éclairage public de 00H à 06H



Le contexte d'inflation énergétique a poussé le Conseil Municipal de Marignac à faire le choix de réduire la consommation électrique de la commune en éteignant les lumières la nuit.

Cette démarche vertueuse qui a déjà fait ses preuves dans de nombreuses communes répond à plusieurs enjeux majeurs : l'argument économique, la préservation des écosystèmes, de la biodiversité, et l'action positive envers le climat.

Dans un premier temps, le Maire André Campagne a proposé à ses administrés en Mars dernier un questionnaire sur les heures d'extinction. Les Marignacais ont voté massivement pour une extinction des lumières de minuit à six heures du matin.

Dans un second temps, afin de sensibiliser les générations futures au sujet de la sobriété énergétique, la Municipalité a organisé un concours de dessin à l'école. L'équipe pédagogique s'est fortement engagée dans l'élaboration de ce concours en classe en travaillant sur le sujet et chaque élève a produit une œuvre de qualité.

Les dessins gagnants et anonymes ont été sélectionnés par un jury en présence de Mme Irene Neufert, Présidente de l'association Expression d'Art de Marignac. Les deux œuvres retenues ont été publiées sur tous les panneaux d'affichage de la commune pour annoncer aux villageois que l'extinction de l'éclairage public débutait ce mardi 12 Septembre.

**A PARTIR DU
MARDI 12 SEPTEMBRE 2023**

**DE 00H à 06H
EXTINCTION**



Lauréat du concours dessin organisé à l'école primaire de Marignac



**A PARTIR DU
MARDI 12 SEPTEMBRE 2023**

**DE 00H à 06H
ECONOMISONS
L'ÉNERGIE LA NUIT**



Lauréat du concours dessin organisé à l'école primaire de Marignac

Entretien et rénovation :

Chaque jour, les agents techniques interviennent régulièrement pour le nettoyage du village, l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux.

BARBECUE A OUGAROLE



L'état de détérioration du barbecue sur l'aire de pique-nique de Ougarole présentait un caractère dangereux en matière de risques d'incendie.

Désormais, les promeneurs peuvent apprécier la restauration de ce barbecue grâce au bénévolat de deux Marignacais qui ont mis en exergue leur talent de bricoleur. Un grand merci pour leur dévouement.

De plus l'intervention de bénévoles permet d'améliorer l'accès des chemins de randonnées et des lieux de loisirs.

FLÉCHAGE DES CHEMINS DE RANDONNÉE



VIE SCOLAIRE : LE PLEIN D'ACTIVITÉS



En fin d'année dernière, le Père Noël est venu en personne visiter nos classes au grand bonheur des maternelles qui l'attendaient avec impatience. La fête de Noël organisée avec le Comité des Fêtes et l'association des parents d'élèves de l'école Lucien Saint a rencontré un vif succès.

Cours de natation pour les élèves du cycle 1 et du cycle 2 dès janvier de cette année : 9 séances de natation pour valider le savoir-nager.

En février, organisation du Carnaval.

Une édition particulière pour laquelle nous avons tenu à inviter les communes voisines signataires avec nous de la Convention Territoire Éducatif Rural (CTER). Cette convention prévoit notamment de développer les activités culturelles et sportives et d'offrir un parcours bilingue cohérent de la maternelle au Lycée. Nous renforçons nos liens et l'attractivité de nos écoles.



Des sorties pédagogiques : les élèves ont visité des parcs animaliers tels que la colline aux marmottes ou la ferme pédagogique de Siradan.

Le brandon le 24 juin : Tous les élèves ont été invités pour partager nos traditions pyrénéennes.

La Fête de l'école, un moment de partage et de convivialité extrêmement attendu durant lequel le personnel des ALAE, très impliqué, organise une Kermesse avec jeux et cadeaux offerts par la CCPHG.



Les grandes vacances...
on récupère....



Rentrée scolaire 2023-2024 le lundi 04 septembre :

Une rentrée échelonnée sur 2 jours pour les élèves de maternelle (21 élèves) pour permettre aux plus petits d'avoir un jour d'adaptation sans les plus grands.

Les effets de la Convention Territoire Éducatif Rural proposés par l'éducation nationale et signés à Marignac commencent à se faire sentir :



Tous les élèves bénéficient de cours en Espagnol et des projets sportifs sont montés :



Un cycle vélo est mis en place avec la participation d'un enseignant de l'éducation nationale qui se déplace pour former les élèves aux règles de circulation en deux roues.

Un cycle rugby sera mis en place gratuitement grâce à l'organisme Rebond de la Fédération Française de Rugby. Le but sera d'organiser des matchs inter-écoles pour toujours développer l'émulsion des échanges avec les écoles voisines.

L'association « le fou blanc » de la Fédération Française des jeux d'échecs interviendra en cycle 2. Une initiation pour les élèves débutants et du renforcement tactique et stratégique pour les amateurs du jeu avec organisation de tournois d'échecs.

Coté aménagement, deux lits superposés supplémentaires ont été achetés cette année pour la sieste des plus petits. Nous avons ajouté des meubles de rangement pour le matériel de sport et les chaussures des élèves afin de faciliter l'entretien des locaux.

Côté restauration scolaire, un nouveau règlement rentre en vigueur pour améliorer la gestion des tickets de cantines pour les parents et les commandes des repas auprès de notre fournisseur. Notre volonté étant de proposer des repas de qualité à nos enfants, nous sommes avec les communes voisines en recherche d'une solution la mieux adaptée garantissant la valeur nutritive des repas fournis à un prix raisonnable.

En seulement 3 ans, les effectifs sont passés de 39 élèves à 53 aujourd'hui. Cette réussite est en partie collective mais la dynamique insufflée nous la devons à l'équipe enseignante qui s'investit auprès de nos enfants et travaille quotidiennement sans relâche.



Enfin, il convient de rappeler ici la qualité de l'investissement des employés communaux qui entretiennent l'école et accueillent les élèves dès 07h30 jusqu'à 18h30. Nous sommes soucieux de proposer aux familles un service de qualité et espérons répondre à leurs attentes.

Il ne reste plus qu'aux élèves à bien étudier en classe. Très bonne rentrée scolaire à tous, bienvenus aux nouveaux inscrits et aux élèves Espagnols.

Les 2 lotos d'hiver :

Dès sa prise de fonction dans le village, le nouveau comité des fêtes avait souhaité organiser des Lotos.

La pandémie en a décidé autrement mais le projet a pu aboutir cette année et le public est venu nombreux. Celui du 25 février, organisé conjointement par le Comité des Fêtes et l'Association des parents d'élèves a rencontré un grand succès. Le deuxième loto, organisé le 2 avril, a connu autant de succès que celui du mois de février. L'objectif du loto étant de mettre en valeur la gastronomie de la région, presque tous les lots provenaient des producteurs de la vallée.



Le Festival des Arts à Marignac : du 17 au 21 mai 2023

Le succès renouvelé du « Festival des Arts » a conforté le Comité des Fêtes dans son désir d'apporter « les arts vivants » au plus près des villageois. La fréquentation a été aussi importante que l'an passé et le public a partagé de nombreux moments de convivialité avec les comédiens, les musiciens et les clowns, autour de la buvette.

Plus de 500 personnes se sont déplacées sur 5 jours pour assister aux différents spectacles.



Le CDFM remercie les acteurs commerciaux et professionnels du village qui ont soutenu ce projet culturel dès l'an passé. Le tarif incitatif de 5 euros pour 2 spectacles sur une même journée, la gratuité pour les moins de 16 ans et les sans emploi, une programmation éclectique, tous ces choix décidés par le comité des fêtes ont assuré la réussite du festival.

Les apéros concert : au café Sandaran, à la Guinguetta, ou sur la place du marché le dimanche ont permis au public et aux artistes de se retrouver en dehors des spectacles. Tous les artistes ont apprécié l'accueil des villageois et les échanges après chaque spectacle.

Ils sont tous prêts à revenir l'année prochaine.



Le Brandon : samedi 24 juin

L'année dernière, sous l'impulsion du Comité des Fêtes, le village a renoué avec la tradition du Brandon ; mais devant le peu de ferveur, l'an passé, à participer à l'organisation d'un repas partagé, le CDFM a décidé cette saison de faire préparer une paella par la Guin'guetta.

Après le repas, le brandon a été mis à feu pour la grande joie des enfants et des adultes.



Marignac était en fête du 24 au 27 août

Cette année encore, l'Amicale Bouliste Marignacaise a participé à la fête ; le café Sandaran et la Guin'guetta se sont également associés pour élargir l'éventail des festivités.

La fête a débuté dès jeudi 24 août par un apéritif concert à la Guin'guetta et une animation musicale de qualité proposant un répertoire qui mettait en valeur la richesse de la chanson française.



En conclusion, le comité remercie tous ceux qui se sont associés à cette fête. Le feu d'artifice en est le meilleur exemple car sans sponsor, il n'aurait pas eu lieu.

L'animation d'un village ne peut se faire qu'avec le concours de tous et toutes ces manifestations demandent l'engagement de bénévoles. Les membres du comité sont prêts à vous accueillir.





Vendredi 25, la soirée disco était précédée d'un concours de boule lyonnaise.

Samedi 26, le concours de pêche des enfants ayant été annulé par manque d'eau dans le Burat, les festivités ont repris à 14H30 par le concours de pétanque en doublette. A 19 H, le café Sandaran proposait un apéritif concert suivi d'un repas partagé.

A 22 H, une brève fenêtre sans pluie a permis de tirer le Feu d'artifice au niveau du terrain de foot. Le site de la tour, préalablement choisi a été interdit par la préfecture.



David Fourquet et son disco ont animé la fin de la soirée jusqu' à 3H du matin. Dimanche 27 août, après le dépôt de gerbe au Monument aux Morts et les inaugurations des 2 espaces Compay et Jeanne Soulé, après l'apéritif offert par la municipalité, les Marignacais se sont retrouvés autour d'une mounjetado dans la salle des fêtes.



Le comité des fêtes est bien conscient que l'animation d'un village ne peut se faire qu'avec le concours de tous et de toutes les associations déjà en place ; ce repas convivial était l'occasion de rassembler.





Commission sociale

Cette commission s'est réunie le 09 septembre dernier, afin de finaliser les festivités de fin d'année.

Les aînés de 70 ans et plus ainsi que le personnel seront conviés à un repas dansant, le samedi 09 décembre 2023, à partir de 12h30, à la salle des fêtes.

A partir de 15h30, les amateurs de danse de tous âges pourront profiter du bal, animé par l'orchestre « belle K'danse ».

Le vendredi 29 décembre 2023, à partir de 18h, les membres de la commission proposent à la population de venir partager un moment convivial autour d'une boisson chaude (vin chaud, chocolat chaud..), sur le perron de la salle des fêtes.

Repas de Noël 2022 des aînés Marignacais

Le Maire André Campagne et le Conseil Municipal ont invité les Marignacais de 70 ans révolus à partager un repas de Noël le samedi 10 décembre 2022 à la salle des fêtes.

Ce sont près de 80 personnes qui ont répondu présent à l'invitation. Au menu un déjeuner gourmand, un orchestre dansant et une ambiance de fête. L'occasion pour le Maire et ses Conseillers de partager un moment privilégié avec les aînés du village et de rappeler à quel point les liens intergénérationnels doivent être préservés.



Chats errants

La mairie ayant décidé de procéder à une campagne de régularisation des chats errants sur la commune, un petit groupe d'administrés, toujours prêts à agir et à piéger, se sont dévoués pour attraper 49 chats jusqu'à ce jour.

La mairie avec l'aide financière de l'Association Brigitte Bardot a pris en charge chaque fois que possible la stérilisation de la population féline sauvage.

Sur l'ensemble des chats attrapés ; 18 étant socialisables, ils ont pu être adoptés grâce à l'aide de plusieurs associations : les potes à pouf, les chats de nos montagnes ...

L'association les chats de nos montagnes, nouvelle association qui a élu domicile dans notre commune, recherche des bénévoles et des familles d'accueil. Vous pouvez les contacter par mail : leschatsdenosmontagnes@gmail.com ou par téléphone au 06.03.97.50.49

Prolifération exponentielle des chats



TRANSHÉPATE

Dans le cadre de sa campagne de recherche de communes désireuses de s'engager pour le développement du don d'organes, le collectif "Greffe +" nous a contacté par l'intermédiaire de Christian Vaucelle, résident de Marignac. Lui même greffé du foie, il est président de Transhépate Occitanie.

Après étude du dossier, nous avons accepté de devenir " Village ambassadeur du don d'organes". Pour ce faire un panneau mentionnant cette distinction sera prochainement apposé aux entrées du village. Une inauguration s'ensuivra courant novembre.

Cette signalétique vient s'inscrire en complément d'autres actions telles que la mise à disposition du public de la documentation sur le don d'organes et l'organisation des journées d'information sur ce sujet.

Actuellement de nombreuses personnes sont en attente de greffe et le taux de refus de don a augmenté ces dernières années.



ATICA

Lors de son assemblée générale, ATICA (Association Transfrontalière Innovation Comenges Aran) a accueilli deux associations en quête de découvrir ses actions : la Pastoral qui elle soutient depuis 2 ans dans la vente de calendrier en gascon, et VMRE (Voyages mémoriels de la République Espagnole).

Ce qui leur a permis d'échanger des contacts dans le cadre de futures actions culturelles. Sandrine Fabre-Colcy, la présidente d'ATICA, a rappelé l'activité : les rencontres culturelles mensuelles et les dossiers résolus de problématiques transfrontalières durant les permanences au point d'informations tenu par ATICA à Marignac et Bossost. Elle a évoqué le micro-projet JACTRA (Jeunes Actifs transfrontaliers) de l'association. "On avance bien. Les jeunes trouvent des solutions à leur situation individuelle mais ne veulent pas cesser les cours.

Depuis le mois de mars, les séances, ne se font plus à l'école hôtelière de Les dans le Val d'Aran le vendredi soir, mais désormais à Marignac le mercredi, de 18 h 30 à 20 h 30, explique-t-elle et d'ajouter qu'une pause a été observée pendant les examens et les jobs d'été pour une reprise en septembre afin de préparer le colloque final.

La présidente a fait remarquer que l'un des jeunes a intégré l'assemblée euro-régionale des jeunes, et souligne qu'ATICA oriente ses actions vers le développement touristique en traduisant par exemple, en espagnol, les affiches explicatives des monuments culturels de la commune de Saint-Béat-Lez avec le concours des collégiens. A savoir qu'ATICA invite d'autres jeunes à faire partie de ce micro-projet.



Les jeunes du micro projet dans la salle des fêtes de MARIGNAC lors des cours de théâtre bilingue.

La Boule Lyonnaise à la fête!

Le 15 août dernier, L'Amicale Bouliste Marignacaise a renoué avec son traditionnel concours officiel de Boule Lyonnaise, après 3 années d'absence.

Ce sont 16 quadrettes issues de toute la région Occitanie qui sont venues s'affronter pour tenter de remporter le 1^{er} Challenge « Coluche », en hommage à Alexandre Giraud, figure marquante du club.

Au bout des 4 parties de près de 2 heures chacune, c'est finalement l'équipe MIQUEL de Bruguières qui l'a emporté.

A l'occasion de la fête locale, le vendredi 25 août, un concours en nocturne a rassemblé une trentaine de joueurs.

Seul club encore en activité dans le Haut Comminges, avec sa douzaine de licenciés, L'A.B.M poursuit l'aventure débutée en 1957...



AAPPMA



Les conditions climatiques avec des températures agréables pour la saison ont amené à installer plus tôt les Alevibox. En effet, elles ont été mises en place le 4 janvier 2023 dans le ruisseau du canal de Chaum avec une température de l'eau à 5 degrés environ. Un contrôle le 15 janvier a permis de constater l'éclosion. Des boîtes



Vibert ont également été installées dans 2 affluents mais beaucoup plus en aval avant leur confluence avec les cours d'eau principaux que sont la Garonne et la Pique.



Plus d'une trentaine de bénévoles se sont donnés rendez-vous à Marignac dimanche 8 octobre. Venu du Comminges, d'Ariège, de Montauban ou de Toulouse pour ramasser un grand nombre de déchets le long des rives de la Garonne, de l'Ourse et de la Pique. Remerciements aux Mairies de Marignac et de Bagiry, à l'AAPPMA de Marignac et de Loures Barousse, avec la participation des membres des associations ANPER-TOS, du Collectif clubs Mouche 31, ainsi que Team River Clean et Trash Spotter, sans oublier le Président de la fédération française des guides et moniteurs de

pêche (FFGMP) mobilisés aux côtés des bénévoles. Espérons qu'ils soient plus nombreux l'an prochain pour ramasser moins de déchets.



Recensement de la population

La commune est chargée d'organiser le recensement de la population du jeudi 18 janvier 2024 au samedi 17 février 2024.

L'agent recenseur, identifiable grâce à une carte officielle tricolore sur laquelle figure sa photographie et la signature du Maire, assurera les opérations de collecte.

Ce recensement permet de connaître la diversité et l'évolution de la population de la France.

L'Insee fournit ainsi des statistiques sur les habitants et les logements, leur nombre et leurs caractéristiques : répartition par sexe et âge, professions, conditions de logement, modes de transport, déplacements domicile-travail, etc.

UNE AIDE ESSENTIELLE POUR LA PRISE DE DÉCISION EN MATIÈRE DE POLITIQUE PUBLIQUE



Les 3 grands principes du recensement



L'agent recenseur doit de préférence habiter le village et bien connaître ses habitants. Nous recherchons cette personne dans les meilleurs délais. Téléphonnez à la Mairie : 05 61 79 50 69

Ramassage des déchets verts

Comme nous vous avons déjà informés, le ramassage des déchets verts a été interrompu suite au vol du camion. Le coût de son remplacement sera inscrit au prochain budget. Néanmoins, la poursuite du ramassage devra faire l'objet d'une décision du conseil municipal eu égard de l'incidence financière.

Les Horaires d'ouverture de la déchetterie de Saint-Béat-Lez sont de 8h30 - 12h et de 14h - 17h du mardi au samedi.



La nécessité règlementaire qui nous oblige à porter nos déchets dans une déchetterie agréée, et générant un coût supplémentaire, nous conduit à une analyse financière et une décision sera prise en Conseil Municipal.

Frelons asiatiques



La commune de Marignac a passé un contrat avec Mission Drone SF.

Pour le traitement d'un nid de frelons asiatiques **uniquement**, le prestataire interviendra gratuitement chez les administrés.

Vous avez peut-être constaté que des nids de frelons sont toujours visibles dans différents endroits. Ceux-ci sont sans danger, car ils ne sont plus habités après la destruction des frelons, en effet, d'autres insectes ne reviennent pas dans un nid qui a été détruit.



A ce jour, depuis la signature de la convention le 15 septembre, Mission Drone SF est intervenu 9 fois sur la commune de Marignac dont 7 fois pour nous débarrasser de nids de frelons Asiatiques.

Retransmission de la Coupe du Monde de Rugby



La commune de Marignac a décidé de retransmettre dans la salle du Conseil les matchs de la coupe du monde de rugby de l'équipe de France.



Cette initiative a été proposée par Matthew CAMP et Chantal CHANEY, supporters des Néo-Zélandais et demeurant à Marignac.

Particulièrement, ce premier match s'est déroulé dans une bonne ambiance et empreinte de fair play.

Une petite collation a été offerte en fin de match pour saluer la victoire de l'équipe de France 27 à 13.

Les 3 autres matchs présentaient moins d'engouement mais les amateurs de rugby ont répondu présent.

Hélas, l'aventure des Français s'est achevée en quart de finale battue par l'Afrique du Sud 28 à 29.

Lucky Bus

Le Bus itinérant LUCKY BUS était présent le mercredi 29 Mars 2023 de 13H à 16H devant la salle des fêtes.

Point d'accueil mobile de la Mission Locale Haute-Garonne, il sillonne les routes du territoire pour accompagner les jeunes de 16 à 25 ans qui cherchent des solutions.

Des conseillers rencontrent des jeunes et parcourent avec eux leurs besoins en terme d'emploi, de formation, de santé, de mobilité, de ressources, de numérique...



Le MARCHÉ DOMINICAL



En collaboration avec les producteurs, la place de la poste permet de bénéficier d'une meilleure visibilité depuis la route.



Ponctuellement vente de miel, bijoux, et depuis dimanche 24 septembre, présence de « l'épicerie de village » qui vous propose des fruits et légumes bio du sud-ouest et d'autres produits à la demande (yaourts, poulets fermiers.....).

Pour pérenniser ce marché de plein air, vous êtes invités à y venir acheter : pain, viande de veau, fruits et légumes, fromage, charcuterie et/ou boire un café.

Les commerçants seront ravis de vous accueillir avec des productions de qualité.

Dimanche 11 décembre 2022 : Fêtes de Noël

Le Comité des fêtes de Marignac, l'Association de l'école Lucien Saint, les bénévoles de la commission sociale et la Municipalité de Marignac se sont associés pour organiser une journée pleine de surprises !

De 10h à 17h, les enfants ont pu confier leurs souhaits et prendre des photos avec le Père Noël en personne. Ils pouvaient aussi se faire maquiller et réaliser des balades à dos de poneys.



Encadrés par les enseignants, Mme Dalet et M. Berthomieu et par l'ATSEM Mme Vidal, ils ont offert aux parents attendris des chants de Noël.

Les enfants ont ensuite assisté à un conte théâtralisé délicieusement interprété par Elodie Rougeot. L'histoire écrite par Bernard Brando sur le thème du Grand Nord, a captivé petits et grands.



Chaque enfant présent a pu recevoir une pochette cadeau avant de partager un goûter avec le Père Noël et ses lutins.



Mme Favé, bénévole à la paroisse a confié des étoiles à déposer sur le sapin aux enfants curieux de découvrir la crèche de l'église du village.

Dehors le marché dominical s'était joint aux artisans, exposants et au stand de vente de livres et jouets d'occasion.

La salle des fêtes affichait complet. Selon les goûts on pouvait se restaurer au bar à huitres, avec charcuterie, fromage et paninis. Les plus gourmands savouraient des gaufres et des crêpes accompagnées de chocolat chaud...un vin chaud était offert aux plus frileux afin que tous puissent passer un moment chaleureux.



Le Comité des fêtes a décidé de reverser la totalité des bénéfices des ventes à la coopérative scolaire. Un élan de générosité qui tombe à merveille en ces périodes difficiles, qui vient comme un cadeau de Noël et a permis de financer une partie des sorties pédagogiques de cette année scolaire.

Les grands gagnants de la journée : les enfants !

MERCI à tous !!!



CÉRÉMONIES

Cérémonie 08 mai

Il y a 68 ans, l'Allemagne hitlérienne capitulait. Le 8 mai à minuit, l'effroyable guerre qui ravageait depuis six ans l'Europe prenait fin. La liberté triomphait d'une idéologie nourrie de haine et de terreur.

Comme chaque année la municipalité a tenu à célébrer cette commémoration.

Marcel Dore, Cécile Alran, Frédéric Sère, Lynda Berkouk et Stéphane Coumes ont assuré cette cérémonie en l'absence du maire qui avait fait une chute en montagne.



Ils étaient entourés par une délégation de la caserne de pompiers de Saint-Béat-Marignac, et en présence de notre porte-drapeau Noël Daunes, de notre maire honoraire M. Pallas et de nombreux marignacais.

Une première gerbe a été déposée au pied de la Stèle des Sentiers de la Liberté place Ebelot puis une seconde aux monuments aux morts.

Puis comme nous le faisons traditionnellement la municipalité a offert l'apéritif à tous les présents au café Sandaran.

Merci à tous.

80 ème anniversaire du passage du groupe des évadés, Paul Mifsud, par le Burat (nuit du 26 octobre 1943)

A la mémoire des évadés de France vers l'Espagne entre 1940 et 1944, une cérémonie a été organisée par l'ONAC VG (Office national des anciens combattants et veuves de guerre) de la Haute-Garonne et l'association les Chemins de la liberté. Cet hommage s'est déroulé le 22 septembre dernier à Marignac au pied de la stèle des passeurs édifée il y a 11 ans, à l'initiative de Paul Mifsud décédé le 14 mars dernier à l'âge de 97 ans.

Outre la présence du sous-préfet, d'élus, d'autorités civiles et militaires et de la famille de Paul Mifsud, porte-drapeaux, collégiens et lycéens des collèges Saint-Béat-Lez, Vielha, du lycée agricole de Saint Gaudens ont procédé à la lecture des mémoires de Paul Mifsud, de son engagement au service de la liberté.



Dans sa prise de parole, le Maire André Campagne s'est félicité de voir autant de jeunes générations rassemblées à nos côtés pour marquer l'évènement. "Ce sont vous les jeunes qui aurez la charge du devoir de mémoire, de faire vivre le souvenir d'évènements vécus, de tirer des leçons du passé pour ne pas reproduire les mêmes erreurs...".

Il a également rappelé la mise en place par la Communauté de Communes Pyrénées Haut-Garonnaises d'un circuit pédagogique sur les Chemins de la liberté. Cet espace sera prochainement doté d'une aire de stationnement, de sanitaire afin de mieux accueillir les visiteurs y compris ceux à mobilité réduite.

INAUGURATIONS

Le 27 Août, jour de la fête de MARIGNAC, la municipalité a saisi l'occasion pour inaugurer le square COMPAY et l'espace Jeanne SOULÉ.

Avec l'accord de ses enfants Claude, Christine, Yves, Michel, Bernard et sur proposition du conseil municipal, nous avons décidé de dédier cet espace à Jeanne Soulé, pour lui rendre hommage en sa qualité d'ancienne élue. Appelée plus affectueusement Jeannette, elle était et restera à jamais une figure, une personnalité aimée et respectée de tous. Son engagement dans la vie communale et dans les actions caritatives le prouve. Elle aura apporté sa contribution au conseil municipal de notre village pendant 31 ans, de 1989 à 2020", faisait savoir André Campagne ; ajoutant que "Jeannette fut adjointe durant 4 mandats. Ce qui n'est pas rien ! Le travail et les difficultés ne lui faisaient pas peur, bien au contraire. Très ému, Yves au nom de la fratrie a remercié la municipalité pour cette initiative en précisant que leur mère serait heureuse de savoir qu'un tel hommage lui soit rendu.



Devant un parterre d'élus et de nombreux Marignacais, Martine SECAIL/DANOS descendante de la famille COMPAY a retracé l'histoire des moulins.

Ce baptême est l'occasion de se rappeler qu'une dizaine de moulins existaient sur le village dès le 16ème siècle, alimentés par la même eau. Les moulins ont fait partie de l'histoire du village pendant 5 siècles. Les 2 derniers ont disparu dans la 2ème partie du 20ème. Des règles étaient nécessaires pour que le fonctionnement des moulins d'amont ne perturbe pas celui des moulins d'aval, il en était de même pour l'irrigation des prairies.

Ces règles collectives n'empêchaient pas les conflits pouvant survenir entre usagers de la même eau et qui se tranchaient devant la justice. Un de ces litiges, entre 2 moulins, a duré plus de 8 ans. Il est à l'origine de plans dessinés par un expert mandaté par la juridiction de Saint Gaudens en 1828. Le plan figurant l'actuelle rue des moulins est reproduit sur un panneau apposé dans le square.

Nous pouvons ainsi nous représenter le village d'il y a 195 ans. Mais aussi nous souvenir que dans les Pyrénées et dans le village, les maisons avec du patrimoine foncier avaient un nom.

Dans ce système que les historiens et anthropologues nomment « le système à maisons pyrénéen » la Maison est une entité qui impose son nom à qui y habite en s'ajoutant au nom de naissance. Le droit d'aînesse était « absolu ». L'aîné(e), homme ou femme héritait de la Maison au détriment des cadets. Les archives de la Maison Compay font remonter l'existence du Moulin à 1540, sous François 1er, et le nom de Maison Compay est mentionné dans ces mêmes archives pour un paiement de la « Taille » en 1666.

Le moulin Compay a cessé de fonctionner en 1956. La maison, dans sa dimension matérielle, est restée dans la même famille, mais la Maison Compay, elle, relève de pratiques disparues.

Ce détour par la mémoire nous permet de voir que la question de l'eau et de son partage était déjà posée et qu'elle ne date pas d'aujourd'hui. Mais, à la différence du passé, le dérèglement climatique nous oblige à prendre la problématique de l'eau, ce bien commun, à bras le corps.



Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT
Tuiles (réfection de toiture) : **DP**
Auvent, préau
• < 5 m² : **aucune formalité**
• < 20 m² : **DP**
• > 20 m² : **PC**
Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation
• < 5 m² : **aucune formalité** si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
• < 20 m² : **DP**

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :
DP

FAÇADE, RAVALEMENT : **DP**

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIURES : **DP**

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)
• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : **aucune formalité**
• Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : **aucune formalité**
• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : **DP**
• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**

GARAGE
• < 5 m² : **aucune formalité**
• < 20 m² : **DP**
• > 20 m² : **PC**
• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**

PISCINE
• < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : **aucune formalité**
• < 100 m² ouverte : **DP**
• < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**
• > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : **PC**

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE **DP**

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES
• < 5 m² : **aucune formalité**
• < 40 m² : **DP**
• > 40 m² : **PC**

CABANE BOIS OU BÉTON
• < 5 m² : **aucune formalité**
• < 20 m² : **DP**
• > 20 m² : **PC**

PORTAIL **DP**

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :
• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
• Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².
Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr

Où déposer votre demande ?

Vous pouvez déposer vos dossiers auprès de votre mairie ou faire votre demande en ligne sur le site de la Mairie :

<https://www.marignac.fr/le-guichet-numerique-des-autorisations-durbanisme-est-en-ligne/>

Les documents CERFA nécessaires au dépôt de toute autorisation de construire sont téléchargeables depuis le site service-public.fr

Qui instruit votre demande ?

Le pôle ADS instruit les demandes d'autorisation d'urbanisme telles que les permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir, certificat d'urbanisme de simple information (pour les communes qui nous ont confié l'instruction), le certificat d'urbanisme opérationnel ainsi que les permis d'aménager.

IMPORTANT

Si vous n'avez pas jugé utile ou omis de déclarer vos travaux définis ci-dessus vous pouvez régulariser la situation en vous adressant à la mairie. Cela peut vous éviter d'être pénalisé en cas de contrôle.

Tri sélectif

Il nous paraît opportun de rappeler l'importance du tri sélectif qui n'est pas toujours respecté dans notre village. La Communauté des Communes Pyrénées Haut Garonnaises a mis en place un système permettant de récupérer tous les déchets non organiques. A cet effet des containers mentionnant les différents tris sont situés par quartier. Les bouteilles cassées, cageots, cartons, etc... ne doivent pas être déposés près des containers, mais transportés à la déchetterie.

MÉMO-TRI

aujourd'hui... TOUS les emballages se trient !

À TRIER bien vidés, sans rincer

Tous les emballages en verre

À TRIER en vrac, non imbriqués, bien vidés, sans laver

Bouteilles, flacons et bidons en plastique

NOUVEAU

Sachets, sacs et films en plastique

Barquettes en plastique

Petits emballages en métal

Pots, tubes, boîtes et autres emballages en plastique

À COMPOSTER

Tontes sèches, épluchures, restes de repas, essuie-tout...

À TRIER en vrac, non imbriqués, bien vidés, sans laver

Tous les papiers

NOUVEAU

Emballages en carton

À JETER en sacs fermés

Vaisselle, protections hygiéniques, petits objets, lingettes, balayures...



Mairie de Marignac

Place Lucien-Saint
31440 Marignac

Horaires d'ouverture

- Lundi 10h-11h45 / 14h-17h
- Mardi 10h-11h45
- Mercredi 10h-11h45
- Jeudi 10h-11h45 / 14h-17h
- Vendredi 10h-11h45 / 15h-17h.

Numéro de téléphone 05 61 79 50 69

Adresse mail mairie@marignac.fr



LA POSTE

L'agence Postale Communale

Place Lucien-Saint
31440 Marignac

Horaires d'ouverture

- Lundi 10h-11h45 / 14h-17h
- Mardi 10h-11h45
- Mercredi 10h-11h45
- Jeudi 10h-11h45 / 14h-17h
- Vendredi 10h-11h45 / 15h-17h.

Quelques rencontres Marignacaises à venir :

- Cérémonie du 11 novembre
- Repas des aînés samedi 09 décembre
- Distribution des colis de Noël aux aînés mi décembre
- Festivités et Marché de Noël le 17 décembre
- Vin chaud vendredi 29 décembre
- Epiphanie et vœux du maire le 06 janvier 2024
- LOTOS dates à définir

ETAT CIVIL



Décès



- ✝ Gilles TESSARI le 04/01/2023
- ✝ Chantal LAFUE née LAFFORGUE le 16/01/2023
- ✝ Lucie ECHANIZ née GUIRAUD le 26/02/2023
- ✝ Didier BELLAN le 24/07/2023
- ✝ Joële BRUYERE née PUJOLLE le 14/09/2023
- ✝ Marie YAGUE née VILLAR le 21/10/2023

Sincères condoléances aux familles



Mariage



- Claude LASSERRE et Alain MADACI le 30 mars 2023
- Matthew CAMP et Chantal CHANEY le 29 juillet 2023

Sincères félicitations aux mariés



PACS



- Patrick COURTADE et Inès KWUGA NKENJA le 30 mars 2023



Naissances



- Nahil RIVIERE né le 20/04/2023
- Maëlia CHARLES née le 14/05/2023
- Léa COURTADE KWUGA NKENJA née le 25/09/2023

Sincères félicitations aux parents